

Les étudiants licenciés en droit et en économie

Caractéristiques socio-économiques et aspirations professionnelles

Mohamed SALAH DINE (*)

L'enquête dont nous présentons ici quelques résultats porte sur la promotion des titulaires de la licence en droit et en sciences économiques de l'année universitaire 1982-83 de la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Fès. Elle fait suite à celle que nous avons entreprise, il y a un an déjà, sur le devenir professionnel des diplômés de la même faculté depuis sa création, et s'inscrit dans un ensemble de travaux que nous sommes en train de mener sur l'université et le marché de l'emploi au Maroc, dans le cadre du Groupe de Recherche Emploi, Formation et Qualification, Département Sciences Economiques, Fès (1). Il s'agit de cerner la trajectoire universitaire des étudiants diplômés, leurs souhaits et aspirations en matière scolaire et professionnelle et de s'interroger sur la finalité des diplômes de l'enseignement supérieur, la nature de la formation reçue à l'université qui couronne plusieurs années d'études (au minimum quatre ans après le baccalauréat), son articulation – désarticulation avec la profession exercée, les débouchés privilégiés et les lacunes des enseignements dispensés. Dans cet article, on se contentera de présenter les caractéristiques socio-économiques des lauréats de l'année 1982-83 et leurs aspirations professionnelles. Toutefois, cette enquête est exceptionnelle car elle atteint la presque totalité des individus de la population définie : les risques d'erreur (biais) qui pourraient provenir de l'échantillonnage sont du coup éliminés. C'est grâce d'ailleurs à Monsieur

(*) Professeur de Sciences économiques et coordinateur du Groupe de Recherche Emploi, Formation et Qualification (G.R.E.F.O.Q.), Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès.

(1) Voir aussi nos deux articles : « Etudes, composition sociale et aspirations scolaires et professionnelles » et « Le devenir professionnel des licenciés de la Faculté de Droit de Fès », parus dans les *Cahiers du G.R.E.F.O.Q.*, n^{os} 1 et 2.

le Doyen Amal Jellal, qui a encouragé notre initiative et nous a permis de consulter le fichier administratif des étudiants, que nous avons pu mener à bien ce travail et réajuster certaines informations (2). Néanmoins, la présente enquête constitue un champ d'exploration trop limité pour qu'on puisse en extrapoler les conclusions aux licenciés d'autres facultés de droit. La portée de cette contribution est donc restreinte et ne dépasse pas le cadre où elle est circonscrite. Nous souhaitons vivement que les résultats exposés ici soient confirmés ou infirmés par d'autres recherches monographiques ou, mieux encore, qu'une enquête d'une grande envergure soit menée à l'échelle nationale.

I – Méthode et exécution de l'enquête

La construction du questionnaire s'est faite en trois étapes :

– une étape d'exploration, au cours de laquelle nous avons recueilli des informations diverses sur le sujet (lectures, interviews, discussions informelles) pour construire une ébauche de questionnaire ;

– une étape d'épreuve du questionnaire, pour apprécier la forme et le contenu des questions sur une population restreinte. Un questionnaire a été distribué à ces fins à un échantillon choisi au hasard ;

– une étape de construction du questionnaire définitif, durant laquelle nous avons éliminé certaines questions, modifié ou ajouté d'autres.

Des thèmes ont été sélectionnés : cursus scolaire, logement, loisirs, aspirations scolaires, jugements sur les enseignements dispensés et aspirations professionnelles, pour finalement arrêter un questionnaire définitif. Le questionnaire étant fixé, il a été divisé en 5 parties et comporte des questions fermées pour rassembler des informations précises sur les caractéristiques démographiques, sociales et culturelles de la population visée et des questions ouvertes dont l'objectif est de favoriser l'expression libre des sujets afin de comprendre leurs opinions, représentations et jugements.

La première partie regroupe les caractéristiques individuelles de la population concernée (âge, sexe, lieu de naissance, état matrimonial et ressources financières). La deuxième partie aborde la condition étudiante (origine sociale, scolaire, niveau culturel des parents, intégration familiale et conditions de logement).

(2) Nous remercions également toute la promotion des licenciés de la Faculté de Droit de Fès de l'année 1982-83 qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire. La précision des réponses et l'intérêt qu'ils ont porté à cette enquête montrent, si besoin en était, que ce travail est jugé utile. La réalisation technique de cette recherche doit beaucoup à Yamani Tahiri, Naïma Benabdellah, Saïda Zouhair, Mohamed Asbaya et Khader Laïni. Mais nous ne saurions oublier Abdelkrim Belghrib, chef du service de la Scolarité de la Faculté de Fès qui, à plusieurs reprises, nous a fait des remarques judicieuses et a bien voulu répondre à certaines de nos interrogations. Bien souvent, ses observations nous ont permis de nous former une idée plus complète de maintes questions. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

La troisième et la quatrième parties tracent l'itinéraire scolaire, les difficultés de poursuite des études et l'appréciation des cours (classes éventuellement redoublées, matières préférées, langues étrangères parlées, etc.), mais aussi les loisirs et les activités de détente (lectures, cinéma, sport et voyage). Enfin, la cinquième partie traite des aspirations des étudiants en matière universitaire et professionnelle (poursuite des études, métiers souhaités et professions attendues).

Dans l'ensemble, l'étude de la population des licenciés en droit et sciences économiques a été conduite en fonction des variables discriminatoires suivantes et de leur croisement : la discipline, l'âge, le sexe, l'origine géographique et le niveau socio-économique et culturel des parents des diplômés. Il s'agit, tout en dégagant les caractéristiques essentielles des titulaires de la licence, de vérifier si les variables retenues influent sur la trajectoire scolaire et sur les aspirations professionnelles des étudiants, et comment. Plus précisément, on se demandera si les résultats scolaires varient en fonction du sexe, du milieu social ou géographique par exemple. Constate-t-on des différences significatives de résultats entre garçons et filles ? Les filles se concentrent-elles plus dans certaines disciplines ? etc... Certes, sur le plan théorique, l'influence de ces variables dans l'itinéraire scolaire n'est plus à démontrer. Des recherches fines faites en Europe et aux Etats-Unis l'ont confirmé. Mais qu'en est-il du cas du Maroc ? Les influences de ces variables sont-elles universelles, quels que soient le pays et la période historique ? Ne faut-il pas raffiner les effets de ces variables et procéder à une classification plus précise de leur impact, qui n'est ni mécaniste, ni fatal ? Ces questions fondamentales constituent la préoccupation majeure de cette enquête puisqu'on cherchera à cerner l'impact des diverses variables retenues, leurs influences réciproques sur les différenciations et similitudes observées.

Sur 442 titulaires de la licence en droit et sciences économiques de l'année 1982-83, 427 ont répondu à notre questionnaire, soit un taux de participation de 96,60% ce qui est, étant donné le nombre élevé de questions, un score exceptionnel et très satisfaisant. Nous avons éliminé 8 questionnaires dont l'information était incomplète ou incohérente pour nous fixer sur un échantillon définitif composé de 419 étudiants, soit 94,97% de la promotion, reposant sur des informations précises et d'une très bonne qualité :

L'examen des tableaux 1 et 2 révèle le taux élevé de réponses et le caractère représentatif par discipline de la population interrogée. Les proportions de participation sont en effet très importantes et varient de 78,26% (Droit public, section française) à 98,46% (Droit public, section arabe). L'ensemble des disciplines est donc bien représenté puisque la proportion des titulaires de la licence est comparable dans l'enquête à ce qu'elle est dans la promotion. Ce qui nous permet d'affirmer aisément que l'enquête menée donne une image parfaitement fidèle de la promotion des titulaires de la licence en 1982-83

**Tableau n° 1 : Répartition de la population
interrogée par discipline des titulaires de la licence**

Discipline	Nombre total de la promotion des licenciés 1982-83	Nombre de répondants	Taux de réponse
Gestion	98	94	95,91
Econométrie	62	61	98,38
Droit public			
(S.A)	65	64	98,46
(S.F)	23	18	78,26
Droit privé			
(S.A)	174	164	94,25
(S.F)	20	18	90,00
Total	442	419	94,79

**Tableau n° 2 : Indices de représentation
de l'enquête par discipline**

Discipline	Gestion	Econométrie	DuA	DuF	DiA	DiF
% dans la promotion	22,17	14,02	14,70	5,20	39,36	4,52
% dans la enquête	22,43	14,55	15,27	4,29	39,14	4,29
indice de représentativité	1,01	1,03	0,99	0,94	1,03	0,82

II – Les caractéristiques socio-économiques des licenciés.

2.1. L'âge

L'âge moyen des licenciés dépasse légèrement 25 ans (25,46). Cet âge moyen valable pour l'ensemble des licenciés se diversifie selon les disciplines et le sexe.

C'est en économétrie, en gestion et en droit public qu'on obtient le plus tôt sa licence, alors que les privatistes dépassent l'âge moyen de l'ensemble des disciplines.

Mais dans l'ensemble, ce qui prédomine, c'est le caractère homogène de la population des licenciés, l'âge moyen variant entre 24 et 28 ans.

La distribution selon le sexe n'est pas révélatrice non plus d'un écart significatif. Les femmes remportent leur licence plus jeunes, mais l'écart entre étudiantes et étudiants n'est significatif qu'en Droit, section française.

Enfin, presque tous ont suivi la même trajectoire scolaire : école primaire, lycée et enseignement supérieur. Rares sont ceux ou celles qui sont mariés ou exercent une activité professionnelle, facteurs d'allongement de la durée normale d'obtention d'un diplôme, et causes importantes d'échecs.

Tableau 3 : Age moyen des diplômés de l'enquête par sexe et par discipline

Sexe	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Age	eff.	Age	eff.	Age	eff.
Gestion	25,08	69	24,12	25	24,60	94
Econométrie	25,10	49	24,25	12	24,69	61
DuA	24,66	59	24,6	5	24,65	64
DuF	26,88	17	24	1	25,44	18
DiA	25,20	139	25	25	25,18	164
DiF	26,47	17	30	1	28,23	18

DuA : Droit Public, section arabe

DuF : Droit public, section française

DiA : Droit privé, section arabe

DiF : Droit privé, section française.

2.2. L'état matrimonial des diplômés

La population étudiante est une population célibataire. Rares sont ceux ou celles qui concilient études et vie conjugale. 29 étudiants seulement sur 419 (6,92% titulaires de la licence de la promotion 1982/83) sont mariés. Et sur ces 29, 18 sont de sexe masculin et 11 de sexe féminin (Tableau n° 4).

La répartition des diplômés mariés par discipline révèle que les licenciés mariés se concentrent surtout en droit section arabe (68,96%) comme le montre le tableau n° 5.

Tableau n° 4 : L'état matrimonial des licenciés en droit

Disciplines	Célibataires	Mariés	Total
Gestion	92	3	94
Econométrie	59	2	61
DiA	149	15	164
DiF	16	2	18
DuA	59	5	64
DuF	16	2	18
Total	390	29	419

Tableau n° 5 : Répartition des diplômés mariés par sexe et par discipline

	Hommes	Femmes	Total	%
Gestion	1	2	3	10,34
Econométrie	0	2	2	6,89
Droit privé (SA)	11	4	15	51,72
Droit privé (SF)	1	1	2	6,89
Droit public (SA)	3	2	5	17,24
Droit public (SF)	2	0	2	6,89
Total	18	11	29	100

2.3. Les étudiants salariés (3)

La plupart des étudiants de la Faculté de Droit de Fès n'exercent pas d'activité salariée. Le taux élevé de salariat des années soixante-dix a chuté brutalement depuis 1980. Les étudiants salariés qui représentaient 33% en 1980-81 ne représentent que 12,10% en 1981-82. Et quand on ventile ces taux de salarisation par sexe et par discipline, les tableaux font apparaître que le salariat a son maximum chez les garçons et son minimum chez les filles et qu'il est élevé essentiellement chez les juristes. Les économètres par contre occupent rarement ou pas du tout d'emploi.

(3) La définition du salariat ici retenue est très large puisqu'on considère comme salarié tout étudiant exerçant une activité professionnelle, même à mi-temps.

Partager son temps entre le travail salarié et les études universitaires s'avère une tâche difficile à entreprendre. D'ailleurs, en 1981, sur 970 étudiants inscrits en deuxième cycle, 100 étudiants seulement occupaient un emploi salarié soit 10,30%. En 1982, le taux de salariat décline davantage et passe à 8,04% puisque, sur 1082 étudiants, 87 sont des salariés. En dernière année de licence, cette tendance à la baisse se consolide. Sur un effectif de 419 diplômés participant à l'enquête, 16 seulement exercent une activité professionnelle, soit un taux de 3,80%. Et ces quelques rares étudiants salariés touchent des salaires qui s'échelonnent entre 500 et 1500 Dh par mois

Mais qui combine études et travail rémunéré ? Des étudiants issus de familles riches qui souhaitent de cette manière s'affirmer par rapport à leurs parents ou s'agit-il plutôt d'étudiants d'origine sociale modeste ? L'examen des réponses aux questionnaires révèle que non seulement tous les étudiants salariés sont issus de couches sociales populaires, mais que leurs parents exercent presque tous des activités relevant du petit commerce.

Tableau 5 :

Activité professionnelle par discipline des licenciés enquêtés de l'année 1982/83

Discipline	Gestion	Econométrie	DuA	DiF	DiA	DiF	Ensemble
Activité professionnelle	effectif	effectif	eff.	eff.	eff.	eff.	eff.
Actifs	3	0	1	4	6	2	16
Non actifs	91	61	63	14	158	16	403
Total	94	61	64	18	164	18	3,08 %
Taux de salariat	3,19	0	1,56	22,2	365	11,1	—
Taux de salariat par rapport au total des licenciés	0,71	0	0,23	0,95	445	0,47	3,80

2.4. Les ressources financières des étudiants

Les ressources des étudiants non salariés proviennent par contre d'allocation accordées par l'Etat et des aides informelles de leurs parents. Le nombre de boursiers est très élevé puisque 94% des licenciés non salariés ont bénéficié d'une bourse pendant la durée de leurs études. Cette proportion varie selon les disciplines entre 91% (économie) et 100% (droit public, section française). Cependant la bourse allouée est insuffisante et ne permet pas aux étudiants de subvenir à leurs besoins.

La famille, quand elle le peut, complète les mensualités des étudiants qui perçoivent de leurs parents entre 100 et 250 Dh par mois.

Tableau 6 : Les licenciés boursiers par discipline

Discipline	effectif	% par rapport au total des étudiants
Gestion	83	91,20
Econométrie	56	91,80
DuA	63	100
DuF	12	85,71
DiA	157	99,36
DiF	15	93,75
Total	386	94%

2.5. La féminisation

Il est courant de dire que le nombre de filles poursuivant des études dans l'université marocaine ne cesse d'augmenter. La Faculté de Droit de Fès connaît-elle un phénomène analogue ? Assiste-t-on à un accroissement du nombre d'étudiantes ? Depuis sa création, la faculté accueille en effet, à un rythme de croissance maintenu, des étudiantes. Une féminisation progressive sans nul doute est nette.

Les étudiantes constituaient 12% de l'ensemble des étudiants inscrits à la faculté en 1978, elles atteignent 14,48% en 1981 et 16% en 1982.

Ce rythme d'accroissement de la scolarisation féminine traduit-il un changement de mentalités ? Les filles revendiquent-elles davantage le droit à l'éducation ? L'attitude des parents s'est-elle transformée à l'égard de l'école ? Peut-être. Mais il faut faire observer que, si la proportion des filles dans la population étudiante augmente, elle reste encore très faible quand on rapporte les effectifs scolarisés à la population scolarisable.

Cependant, si les filles sont peu nombreuses dans les premières années de droit et de sciences économiques (12,97 dans le premier cycle en 1981 et 14,51 en 1982), elles semblent réussir plus aisément et être mieux représentées dans le deuxième cycle (22,04% en 4^e année, toutes disciplines confondues en 1981 et 19,76 en 1982).

D'autre part, elles sont plus présentes en économie qu'en droit et poursuivent leurs études supérieures en langue française davantage qu'en langue arabe.

En 1983, et en partant de notre enquête sur les diplômés, on retrouve une représentation quasiment analogue. Le taux de scolarisation des filles est de 16,46%. Mais cette proportion est plus faible chez les arabisants que chez les francophones (11,5% en droit section arabe alors que le taux moyen de féminisation est de 14,34 chez les économistes et les juristes poursuivant leurs études en français).

Tableau 7 : Taux de féminisation par discipline des diplômés enquêtés en 1982

Discipline	effectif total	effectif des filles	taux de féminisation
Gestion	94	25	26.69
Econométrie	61	12	19.7
Droit public (SA)	64	5	7,8
Droit public (SF)	18	1	5,5
Droit privé (SA)	164	25	15.2
Droit privé (SF)	18	1	5,5
Total	419	69	16.46

2.6. L'origine géographique

En principe, la Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Fès accueille les étudiants bacheliers résidant à Fès, Meknès, Taounate, Boulmane, Ifrane, Khenifra, Sidi Kacem, Tanger, Tetouan, Kenitra, Chaouen et Errachidia. Les étudiants originaires de Taza, Al Hoceima, Nador, Oujda et Figuig sont autorisés à s'inscrire en droit section française. Cependant, et au bout du compte, le nombre des étudiants titulaires de la licence originaires de Fès et de la région est très élevé. 44,5% des licenciés de la promotion de 1982-83, toutes disciplines confondues sont nés dans la ville universitaire et sa région et 55,5% sont originaires d'autres villes. Sans doute, le nombre d'étudiants fassis inscrits, et plus globalement le nombre de jeunes scolarisés dans cette ville, est plus élevé par rapport à d'autres villes, mais l'implantation de la Faculté à Fès favorise manifestement les originaires de Fes et surtout les femmes fassies. L'inscription à la faculté pour la plupart de bacheliers ici est considérée comme une poursuite logique des études secondaires. Ce qui n'est pas le cas des étudiants originaires des villes non universitaires ou des régions rurales pour qui l'accès à l'université est un événement, surtout pour le sexe féminin. Quitter la maison paternelle pour poursuivre des études supérieures dans une autre ville est encore problématique pour les jeunes filles bachelières. De ce point de vue, une université dans une ville a un avantage certain, celui de favoriser l'accès des filles à l'université. Nous n'en donnons pour preuve que la forte proportion des filles fassies titulaires de la licence. En 1983, 60,88% de l'effectif total des filles diplômées sont originaires de Fès ; la représentation féminine des autres régions est très faible ; dans d'autres plus lointaines, elle est nulle. Enfin, les étudiants fassis plus présents en droit section arabe et en Sciences économiques marquent de fait de leurs poids l'allure générale de l'ensemble des effectifs et de la répartition par discipline.

Tableau 8 : Origine géographique des licenciés en droit et sciences économiques 1982/83

Origine géographique	effectif hommes	Femmes	Total	%
Fès	124	42	166	39,61
Meknès	40	10	50	11,93
Taounate	20	—	20	1,77
Tétouan	14	5	19	4,53
Errachidia	17	—	17	4,05
Tanger	12	3	15	3,75
Kenitra	12	1	13	3,10
Oujda	11	1	12	2,86
Soudan	11	1	12	2,86
Marrakech	6	4	10	2,38
Khenifra	9	1	10	2,38
Beni Mellal	10	—	10	2,38
Khemisset	9	—	9	2,14
Taza	8	—	8	1,90
Rabat	6	1	7	1,67
Al Hoceima	7	—	7	1,67
Nador	4	—	4	0,95
Berkane	3	—	3	0,71
Nouakchott	2	—	2	0,47
Midelt	2	—	2	0,47
Salé	2	—	2	0,47
Casablanca	2	—	2	0,47
Sidi Kacem	2	—	2	0,47
Ribat el Khir	2	—	2	0,47
Qalat Mgouna	1	—	1	0,23
Oulad Ali	1	—	1	0,23
Ouarzazate	1	—	1	0,23
Agadir	1	—	1	0,23
Goulimine	1	—	1	0,23
Safi	1	—	1	0,23
Chaouen	1	—	1	0,23
Larache	1	—	1	0,23
Goulimine	1	—	1	0,23
Ouazzane	1	—	1	0,23
Palestine	1	—	1	0,23
Damas	1	—	1	0,23
Total	350	69	419	100

Tableau n° 9 :

Origine géographique par discipline et par sexe des licenciés

Discipline	Droit privé français			Droit privé arabe			Droit public français			Droit public arabe			Gestion		Econométrie				
	H	F	ENS	H	F	ENS	H	F	ENS	H	F	ENS	H	F	ENS	H	F	ENS	
Origine géogr.																			
Fès	3	1	4	48	13	61	5	1	6	22	2	24	29	20	49	17	5	22	
Meknès	3	0	3	17	6	23	2	0	2	2	0	2	7	1	8	9	3	12	
Oujda	2	0	2	5	0	5	1	0	1				3	1	4				
Marrakech	3	0	3	2	3	5				0	1	1	1	0	1				
Berkane	1	0	1										2	0	2				
Khenifra	1	0	1	4	0	4				1	0	1	0	1	1	3	0	3	
Qalat Mgouna	1	0	1																
Midelt	1	0	1													1	0	1	
Rabat	1	0	1	2	1	3	1	0	1	2	0	2							
Salé				2	0	2													
Oulad Aliane	1	0	1																
Taounate				13	0	13	2	0	2	2	0	2	2	0	2	1	0	1	
Errachidia				3	0	3	3	0	3				6	0	6	5	0	5	
Ouarzazate							1	0	1										
Tanger				3	0	3				5	0	5	2	0	2	2	3	5	
Tetouan				7	2	9							6	2	8	1	1	2	
Nador				3	0	3										1	0	1	
Kenitra				10	0	10				1	1	2				1	0	1	
Beni Mellal				2	0	2	1	0	1	1	0	1	3	0	3	3	0	3	
Casablanca																2	0	2	
Al Hoceïma				3	0	3	1	0	1	2	0	2				1	0	1	
Taza				1	0	1				3	0	3	3	0	3	1	0	1	
Agadir																1	0	1	

Tableau n° 9 bis :

**Origine géographique par discipline
et par sexe des licenciés**

Origine géog.	Dt. privé franc.			D. privé arabe			Dt. public fran.			Dr. public arabe			Gestion			Econométrie		
	H	F	ENS	H	F	ENS	H	F	ENS	H	F	ENS	H	F	ENS	H	F	ENS
Sidi Kacem				1	0	1							1	0	1			
Goulimine													1	0	1			
Safi													1	0	1			
Chaouen													1	0	1			
Qalaa Sraghna				1	0	1							1	0	1			
Ribatel Khir				2	0	2												
Khemisset				7	0	7				2	0	2						
Nouakchott				2	0	2				1	0	1						
Soudan				1	0	1				10	1	11						
Damas										1	0	1						
Palestine										1	0	1						
Larache										1	0	1						
Goulmima										1	0	1						
Ouazzane										1	0	1						
Total	17	1	18	139	25	164	17	1	18	59	5	64	69	25	94	49	12	61

2.7. L'origine sociale

Il est admis maintenant que l'origine sociale a un fort impact sur l'itinéraire scolaire et que la population étudiante n'est pas un tout homogène. Mais faut-il pour autant se contenter d'un tel schéma et considérer, à la suite d'un marxisme simpliste, qu'il n'existe aucune autonomie des étudiants à l'égard de leur milieu d'origine et que ceux d'entre eux issus des catégories sociales défavorisées sont systématiquement exclus de l'appareil universitaire ? Certainement pas. Il faudrait plutôt resituer cette assertion dans son contexte et lui donner une signification plus réelle. Pour ce faire, rappelons tout d'abord que le Maroc faisait partie des pays où le projet d'accumulation de la classe coloniale s'opposait à une formation des couches défavorisées. Il a fallu attendre l'indépendance pour qu'une politique de formation massive et accélérée voie le jour. Le projet de la classe dominante au pouvoir après 1956 constitue de ce point de vue une véritable rupture par rapport au passé. Mais cet accroissement de la population étudiante a-t-il bénéficié à l'ensemble des jeunes, quelle que soit leur origine sociale ? A-t-on assisté à un processus de démocratisation de l'université ou au contraire le public des universités n'a-t-il pas changé fondamentalement de nature ? On le sait, pour dégager s'il y a égalité ou non d'accès à l'université, il ne faut pas se contenter de tracer l'évolution d'accroissement des effectifs mais il faut comparer les effectifs scolarisés à la population scolarisable et rapporter le pourcentage d'une catégorie dans la population active au pourcentage de cette même catégorie dans la population étudiante. D'autre part, l'université de Fès est-elle une université de province qui accueille des catégories socio-professionnelles particulières et propres à la ville ou celles-ci reflètent-elles la composition sociale de l'ensemble du pays ?

Les données statistiques font, hélas, ici défaut pour qu'on puisse donner des réponses satisfaisantes à ces questions. Mais nous tenterons de dégager certaines tendances générales.

2.7.1. La catégorie socio-professionnelle du père

La nomenclature des catégories socio-professionnelles à adopter pose aussi problème. Comment appréhender le statut social des agents dans une société composite ? La nomenclature souvent usitée par le Ministère du Plan est plus que défailante et ne rend nullement compte de la complexité de la stratification sociale. Composée de 7 postes, elle escamote les différenciations sociales les plus significatives. Comment peut-on se baser sur une classification qui regroupe dans un même poste un représentant de société, un épicier et un vendeur de cigarettes à la sauvette ? Un exploitant et un khammes ? Un directeur et un employé ? (4). Nous étions obligés d'élaborer une catégorisation socio-

(4) La nomenclature adoptée par le Ministère du Plan est la suivante :

1) Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées.

professionnelle qui fasse ressortir les caractéristiques principales de la réalité sociale sous peine de manquer la possibilité de comparer certains de nos résultats avec ceux concernant l'ensemble du pays. Ainsi avons-nous défini d'autres catégories socio-professionnelles :

1. Fonctionnaire
2. Employé de bureau ou de commerce
3. Cadre supérieur et professions libérales (professeur, universitaire, médecin, avocat, ingénieur, officier de l'armée, de police...)
4. Cadre administratif moyen (instituteur, personnel de surveillance, d'enseignement, technicien...)
5. Petit commerçant, artisan ou industriel employant moins de 5 salariés
6. Moyen ou gros commerçant
7. Ouvrier
8. Patron d'industrie employant au moins 10 ouvriers
9. Salarié agricole
10. Agriculteur, exploitant
11. Petit paysan
12. Retraité
13. Rentier
14. Personnel de service (employé d'hôtel, café, restaurant...)
15. Sans profession
16. Autres...

Cette catégorisation n'a pas été fixée unilatéralement et sans connaissance préalable du terrain. Des pré-enquêtes menées dans les secteurs d'activités économiques les plus diverses nous ont permis d'arrêter cette liste.

L'examen de la composition socio-professionnelle parentale, en se basant sur cette catégorisation, fait ressortir les observations suivantes :

1. Les fils de fonctionnaires et de retraités sont les catégories les plus nombreuses parmi les titulaires de la licence de la Faculté de Droit.

2. Les étudiants d'origine modeste (fils d'ouvriers, paysans ou petits commerçants) représentent 35% du total. Mais, en dépit de ces pourcentages élevés, ces couches sociales sont sous-représentées en regard de leur part dans la société.

-
- 2) Personnel commercial et vendeur.
 - 3) Directeurs et cadres administratifs, personnel administratif et travailleurs assimilés.
 - 4) Travailleurs spécialisés dans les services.
 - 5) Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs et travailleurs assimilés.
 - 6) Ouvriers et manœuvres non agricoles, conducteurs d'engins de transport.
 - 7) Personnes ne pouvant être classées selon la profession.

3. Les fils de cadres supérieurs, de moyens et gros commerçants sont peu nombreux.

4. Ce profil général des étudiants se diversifie si l'on tient compte des disciplines. Les étudiants issus de couches sociales aisées choisissent plus le droit section arabe et la gestion que l'économétrie ou le droit section française, alors que les étudiants d'origine populaire se retrouvent plus en droit section française qu'en économie.

5. Enfin, c'est dans la catégorie des enfants de fonctionnaires et de retraités que se trouvent le plus d'étudiantes. Les étudiantes d'origine sociale élevée ne suivent pas leurs études à la Faculté de Droit. Sur 419 diplômés, 3 étudiantes seulement sont issues de cette catégorie.

Reste quand même un problème : le recours à la catégorie socio-professionnelle du père est-il suffisant pour appréhender l'origine sociale des étudiants ? La catégorie socio-professionnelle du père n'est en fait qu'un indicateur très approximatif de l'origine sociale, en raison de l'hétérogénéité de l'emploi et des métiers annexés exercés souvent par les agents sociaux. Pour raffiner davantage l'influence de la C.S.P. dans la saisie de l'origine sociale, il faut peut-être tenir compte du niveau culturel et de l'actif intellectuel de la cellule familiale.

Tableau 10 : L'origine sociale des titulaires de la licence

Catégorie socio-professionnelle	effectif	%
Fonctionnaire	66	15,75
Employé de bureau	3	0,71
Cadre supérieur et professions libérales	3	0,71
Cadre moyen	9	2,14
Artisan ou petit commerçant	48	11,45
Moyen ou gros commerçant	5	1,19
Ouvrier	48	11,45
Salarié agricole	7	1,67
Agriculteur	26	6,20
Petit paysan	47	11,21
Retraité	59	14,08
Rentier	2	0,47
Personnel de service	8	1,90
Sans profession	43	10,26
Autres (décédé, divers)	31	7,39
Sans réponse	14	3,34
Total	419	100

TABLEAU 11

L'origine sociale des titulaires de la licence par discipline

	Gestion	Econométrie	Droit PuF	Droit privé F	DuA	DiA	Total	%
Fonctionnaire	% 19	9	1	1	12	24	66	
Employé de bureau	1	2				1	3	
Cadre supérieur, professions libérales	1				1	1	3	
Cadre moyen	2	1		1	2	3	9	
Artisan ou petit commerçant	7	5		5	13	18	48	
Moyen ou gros commerçant	2					3	5	
Ouvrier	9	5	3	1	11	19	48	
Salarié agricole	1				1	5	7	
Agriculteur	3	8	2	4		9	26	
Petit paysan	9	8	3	0	4	23	47	
Retraité	11	9	6	2	9	22	59	
Rentier	2						27	
Personnel de service				1	3	4	8	
Sans profession	9	6	2	2	5	19	43	
Autres (décédé, divers)	16	5		1	3	6	31	
S.R.	3	3	1	0		7	14	
Total	94	61	18	18	64	164	419	100

Tableau 12 :

**L'origine sociale des titulaires de la licence en Droit
par sexe, par discipline et par rapport à la C.S.P.**

Discipline C.S.P.	Dt. public arabe				Dt. public français				Dt. privé arabe				Dt. privé français			
	H	F	total	% CSP	H	F	Total	% CSP	H	F	total	% CSP	H	F	total	% CSP
Fonctionnaire	9	3	12	18,18	1	0	1	1,51	20	4	24	36,36	1	1	2	1,51
Employé de bureau									1	0	1	33,33				
Cadre supérieur ou professions libérale	1	0	1	33,33					1	0	1	33,33				
Cadre moyen	2	0	2	22,22					2	1	3	33,33	1	4	5	11,11
Artisana. petit commerçant	13	0	13	27,08					16	3	18	35,58	4	4	8	8,33
Moyen ou gros commerçant									3	0	3	60				
Ouvrier	10	1	11	22,91	3	0	3	6,25	19	0	19	39,58	1	1	2	2,08
Salarié agricole	1	0	1	14,28					4	1	5	71,42				
Agriculteur exploitant									9	0	9	45,0				
Patron industrie																
Petit paysan	4	0	4	8	2	0	2	4	23	0	23	46	4	4	8	8,0
Retraite	8	1	9	16,66	3	0	3	5,55	13	9	22	40,74				
Rentier					5	1	6	60					1	1	2	20
Personnel de service	3	0	3	42,85					3	1	4	57,14				
Sans profession	5	0	5	12,5					17	2	19	47,50	1	1	2	2,5
Autres	3	0	3	8,57	2	0	2	5,71	3	4	7	20	2	2	4	5,71
Sans réponse	0	0	0	0	1	0	1	7,14	5	0	5	35,71	2	2	4	14,28
Total	59	5	64		17	1	18		139	25	164		17	1	18	

Tableau 13 :

**L'origine sociale des titulaires de la licence en Sciences
économiques en 1983 selon le sexe, par discipline et
par rapport au CSP**

Discipline	Gestion			% par rapport à la catég.	Econométrie			% par rapport à la catégorie s o c i o - professionnelle
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total	
Fonctionnaire	9	10	19	28,78	8	1	9	13,63
Employé bureau					1	1	2	66,66
Cadre supérieur profess. libérales	1	0	1	33,3				
Cadre moyen	2	0	2	22,2	0	1	1	11,11
Artisan ou petit commerçant	5	2	7	14,58	2	3	5	10,41
Moyen ou gros commerçant	1	1	2	40			0	
Ouvrier	9	0	9	18,75	4	1	5	10,41
Salarié agricole	1	0	1	14,28			0	
Agriculteur ou exploitant indép.	3	0	3	15	8	0	8	40
Patron industrie								
Petit paysan	7	2	9	18	8	0	8	16
Retraité	10	1	11	20,37	7	2	9	16,66
Rentier	2	0	2	20			0	
Personnel de service							0	
Sans profession	6	3	9	22,5	6	0	6	15
Autres...	10	6	16	45,71	3	2	5	14,28
S.R.	2	0	2	14,28	3	0	3	21,42
Total	69	25	94		50	12	61	

2.7.2. Le niveau culturel des parents

En suivant l'itinéraire scolaire normal du système éducatif, nous proposons pour saisir le niveau culturel des parents le découpage suivant : non-scolarisé, enseignement coranique, certificat d'études primaires, 1er cycle secondaire, 2è cycle secondaire, baccalauréat et études supérieures. Or, cette classification fait apparaître que les étudiants titulaires de la licence dont les parents sont non-scolarisés viennent largement en tête (64,15%). Ce taux de non-scolarisation est encore plus accusé chez la mère que chez le père (85,20% et 43,91%). Les parents titulaires du certificat d'études secondaires ne représentent que 1,60%. Chez la mère, cette proportion est encore plus faible (0,23%). Cependant, la répartition **du** niveau d'études des parents selon les disciplines est sensiblement différente de la population d'ensemble. Le tableau n° 20 fait apparaître que les étudiants dont les parents sont non-scolarisés sont plus présents en économétrie, en droit public section française qu'en droit privé ou en gestion. D'autre part, les étudiants dont les parents sont bacheliers ou titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur sont très peu nombreux. Ils sont présents surtout en gestion et en droit public arabophone : respectivement 4,265%, 6,25%, contre 1,60% pour l'ensemble.

Finalement, les critères retenus (C.S.P. et niveaux culturels des parents) pour saisir l'origine sociale des étudiants doivent être pris en considération à titre indicatif. Le patrimoine culturel de la famille et la profession du père influent manifestement sur la trajectoire et la composition sociale des étudiants, mais ces variables sont insuffisamment discriminatoires parce que la famille au Maroc n'est pas complètement éclatée ni aussi restreinte qu'en Europe occidentale. Les décisions essentielles ici sont le fait de la famille élargie. Autrement dit, l'origine sociale d'un étudiant et ses projets ne sont pas fonction uniquement du statut socio-économique et culturel des parents directs. L'appartenance sociale de la famille collatérale peut jouer un rôle primordial par exemple. Cependant, les critères retenus, aussi discutables soient-ils, sont pertinents pour saisir du moins la mobilité sociale. Or, on remarque aisément que l'accès et la réussite des étudiants d'origine modeste et de parents non-scolarisés dans l'enseignement supérieur est un fait indéniable. L'école a manifestement favorisé la promotion sociale d'une bonne partie de la population de condition modeste.

2.8. Autres diplômes : 0%

Il est remarquable de constater qu'à la question : « Avez-vous d'autres diplômes universitaires que la licence » ?, tous les étudiants unanimes ont répondu négativement. Que ce soit en droit ou en sciences économiques, la réponse est nette : Non.

Tableau 14 : Niveau d'études des parents des licenciés

	Niveau d'études du père		Niveau d'études de la mère			
	effectif	%	effectif	%	eff. total	%
Non scolarisé	184	43,91	257	85,20	541	64,55
Enseignement coranique	120	28,63	10	2,38	130	15,51
Certificat d'études primaires	37	8,83	29	6,92	66	7,87
1er cycle secondaire	21	5,01	4	0,95	25	2,98
2è cycle secondaire	5	1,19	4	0,95	9	1,07
Baccalauréat	10	2,38	2	0,47	12	1,43
Etudes supérieures	15	3,57	0	0	15	1,78
Sans réponse	27	6,44	13	3,10	40	4,77
Total	419	100	419	100	838	100

Tableau 15 :

**Niveau d'étude des parents des licenciés
de la faculté par discipline**

Niveau Discipline	Non scolarisé						Enseignement coranique						certificat d'études primaires					
	Père eff.	%	Mère eff.	%	Tot.	%	Père eff.	%	Mère eff.	%	Tot.	%	Père eff.	%	Mère eff.	%	Tot.	%
Gestion	36	38,29	75	79,78	111	59%	28	29,73	4	4,25	32	17	11	11,70	6	6,38	17	9,04
Econométrie	37	60,65	52	85,24	89	72,95	10	16,39	2	3,27	12	9,27	3	4,91	1	1,63	4	6,55
Droit privé (SA)	69	42,0	148	90,24	217	66,15	51	31,09	2	1,21	53	16,15	14	8,53	14	8,53	28	8,53
Droit privé (SF)	7	38,88	14	77,77	21	58,33	4	22,22	1	5,55	5	13,88	2	11,11	0	0	0	5,55
Droit public (SA)	25	39,06	52	81,25	77	60,1	22	34,37	0	0	22	17,18	8	12,5	6	9,37	14	10,93
Droit public (F)	10	55,55	16	88,88	26	72,22	5	27,77	1	5,55	6	16,66	1	5,55	0	0	1	2,77
Total	184	43,91	357	85,20	541	64,55	120	28,68	10	2,38	130	15,51	39	8,83	27	6,92	66	7,87

Tableau 15 bis :

**Niveau d'études des parents
des licenciés de la Faculté par discipline**

Niveau Discipline	1er cycle secondaire						2ème cycle secondaire						Baccalauréat et études supérieures						sans réponse					
	Père	%	Mère	%	total	%	Père	%	Mère	%	total	%	Père	%	Mère	%	total	%	Père	%	Mère	%	total	%
Gestion	7	7,44	3	3,19	10	5,31	1	1,06	1	1,06	2	1,06	8	8,5	0	0	8	4,25	3	3,19	5	5,19	8	4
Econométrie	5	8,19	0	0	5	4,09	0	0	1	1,63	1	0,81	2	3,27	0	0	2	1,63	4	6,55	5	8,19	9	7
Droit privé (SA)	6	3,65	0	0	6	1,82	2	1,21	0	0	2	0,60	8	4,87	0	0	8	2,43	14	8,53	0	0	4	1
Droit privé (SF)	1	5,55	0	0	1	2,77	1	5,55	0	0	1	2,77	1	5,55	0	0	1	2,77	2	11,11	3	16,66	5	13
Droit public (SA)	2	3,12	0	0	2	1,56	1	1,56	2	3,12	3	2,34	6	9,12	2	3,12	8	2,25	2	3,12	0	0	2	1
Droit public (F)	0	0	1	5,55	1	2,77	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	11,11	0	0	2	5
Total	21	5,01	4	0,95	25	2,98	5	1,19	4	0,95	9	1,07	25	5,96	2	0,47	27	6,44	27	6,44	13	3,10	40	4

L'étudiant marocain n'effectue donc pas d'études parallèles à la licence. Il n'est pas titulaire d'autres diplômes, il poursuit un itinéraire éducatif linéaire. Ce qui est fort regrettable. Pourtant, l'avenir est dans la pluridisciplinarité, surtout dans une période de pénurie de débouchés et de crise d'emploi. Comment peut-on affronter efficacement le marché de l'emploi sans, au minimum, une double formation et une ouverture plus large sur d'autres branches du savoir ? Il faut dire aussi que la réflexion sur l'université ne se place nullement sur ce terrain. La politique d'enseignement suivie vise même à empêcher les salariés de s'inscrire dans les universités de sciences juridiques, économiques et sociales. Ces derniers non seulement ne sont pas encouragés mais ils sont interdits de séjour dans les universités.

Le système des équivalences qui existe partout dans le monde est ici ignoré. Il est considéré comme une revendication malvenue, à taire. Pourtant, les facultés de droit gagneraient beaucoup à inscrire des lauréats d'autres écoles, facultés ou instituts supérieurs. Les ingénieurs, les diplômés es-lettres ou es-sciences renforceraient manifestement le niveau général des étudiants et favoriseraient l'ouverture de l'université. En 1984, hélas, un ingénieur d'Etat est encore mis dans l'impossibilité de fait de s'inscrire à une faculté de Droit. Pour y accéder, il doit obligatoirement suivre le cycle normal de 4 ans comme s'il était titulaire d'un baccalauréat...

III – Les aspirations scolaires et professionnelles des licenciés

Les aspirations scolaires des licenciés sont élevées ; 52,50% des diplômés enquêtés souhaitent poursuivre leurs études et entamer un troisième cycle.

L'obtention de la licence en Droit ou en Sciences économiques ne signifie plus pour la plupart des licenciés un arrêt des études. Elle n'est plus considérée comme un diplôme suffisant pour affronter le marché du travail. Les étudiants veulent entreprendre des études de troisième cycle, dans l'espoir peut-être d'être mieux armés pour braver l'avenir. Ce taux assez élevé de poursuite des études est d'ailleurs une manifestation de lucidité et de clairvoyance de la part des licenciés. C'est en quelque sorte une appréciation significative de la portée professionnelle du diplôme obtenu.

Une question se pose alors : la poursuite des études doit-elle être considérée systématiquement, comme une fuite en avant dans la situation actuelle caractérisée par une aggravation du chômage et une progression ralentie de l'emploi des cadres ? Certainement pas. Cette réflexion doit être nuancée, même si les licenciés, bien souvent, préparent une thèse de doctorat de troisième cycle sans projet professionnel précis, en attendant des jours meilleurs. Cependant, ce souhait de poursuite des études varie nettement selon les disciplines et le sexe.

C'est plutôt en économétrie, en droit public section arabe et surtout en droit privé section française que la poursuite des études atteint des scores élevés (72%). La plupart des privatistes arabophones, par contre, sont pour un engagement immédiat dans la vie active (voir tableau 17). Ce n'est certainement pas pour les mêmes raisons, mais les étudiants de sexe féminin formulent des vœux analogues : 44,92% seulement souhaitent continuer leurs études contre 54% des garçons (tableau 18). Même si le taux de réussite des étudiantes est élevé, comme on l'a montré plus haut, elles sont plus nombreuses que les garçons à souhaiter trouver un emploi après la licence et s'insérer dans la vie active. Mais ceux qui sont les plus préoccupés par la vie professionnelle sont les étudiants mariés, plus de 77% sont prêts pour une embauche éventuelle dans une entreprise publique ou privée.

Rares sont ceux ou celles qui comptent poursuivre des études de troisième cycle (Tableau 10).

Il est possible que certains reprennent ultérieurement leurs études à l'Université mais la priorité immédiate est donnée à la recherche d'un emploi une fois le diplôme de licence acquis. Par ailleurs, quand on croise le taux de poursuite des études selon les catégories socio-professionnelles, les pourcentages font apparaître que les enfants des cadres supérieurs, des moyens ou gros commerçants, compte tenu peut-être des perspectives peu favorables à l'horizon de 1985, sont animés des mêmes préoccupations. Respectivement 33,3% et 20% seulement comptent poursuivre des études de troisième cycle. Ces taux faibles par rapport aux autres C.S.P. semblent confirmer l'impact des déterminants sociaux dans les modalités d'insertion et l'emploi. La poursuite des études de troisième cycle apparaît ici de fait comme l'apanage surtout des étudiants d'origine modeste.

Toutefois, et ce pour l'ensemble des diplômés, leurs aspirations professionnelles sont cohérentes et reflètent la formation suivie.

La diplomatie et l'enseignement supérieur occupe une position de choix chez les publicistes, alors que la justice et la magistrature exercent une attraction particulière sur les juristes.

Par contre, la plupart des économistes aspirent à devenir banquier, comptable, agent financier ou enseignant du supérieur. Mais il est tout de même intéressant de relever qu'un pourcentage non négligeable (puisque 4%) des licenciés affirme être prêt à exercer n'importe quel métier et dans n'importe quel secteur d'activité économique. Ce qui traduit un certain désarroi chez les étudiants diplômés et explique la non-préparation d'une bonne fraction d'entre eux à affronter le marché du travail.

Il aurait été difficile d'ailleurs que ce soit autrement. Livrés à eux-mêmes, les étudiants, une fois la licence acquise, doivent chercher par leurs propres moyens un emploi. Dans l'université marocaine, il n'existe

ni centre d'accueil, ni centre d'information des lauréats sur leur devenir professionnel, ni à plus forte raison, un lieu de placement ou une agence d'emploi des diplômés. Fermée comme elle l'est au monde du travail, la Faculté se cantonne à diffuser un savoir global et à promouvoir des activités de recherche fondamentale. Elle continue à remplir sa mission traditionnelle hors du temps et de la pression socio-économique. L'organisation de stages, par exemple, dans les entreprises publiques ou privées aurait probablement facilité la tâche aux titulaires de la licence et leur aurait permis d'affronter la recherche du premier emploi avec plus de confiance, mais il n'en est rien. Pourtant, il est urgent que l'université participe plus efficacement au système productif et soit considérée comme un acteur de premier plan dans la vie économique. L'université ne peut plus, en 1984, rester coupée des réalités socio-économiques. Mais qu'on nous entende bien et qu'on ne nous cherche pas querelle sur des malentendus. Il ne s'agit pas de s'intégrer dans le système, mais de participer, tout en restant en dehors des préoccupations immédiates des chefs d'entreprise dont les besoins sont multiples et parcellisés. L'université doit donc privilégier la recherche fondamentale, le long» terme sur le court terme, en assurant un enseignement académique mais sans se couper des réalités économiques, pour mieux préparer les étudiants à la vie active et leur assurer une meilleure transition vers l'emploi.

Tableau 17 : Taux de poursuite des études selon les disciplines

Discipline	Gestion	Econométrie	DiA	DiF	DuA	DuF
Effectif	50	38	65	13	44	10
Taux de poursuite	53,19	62,29	39,63	72,22	68,75	55,55

Tableau 18 : Taux de poursuite des études selon la discipline et par sexe

	Effectif H	%	Effectif F	%
Gestion	38	55,07	12	48
Econométrie	32	65,30	6	50
DiA	57	41,00	8	32
DiF	12	70,58	1	100
DuA	41	69,49	3	60
DuF	9	52,94	1	100
Total	189	54	31	44,92

Tableau 19 :

Taux de poursuite des études des étudiants mariés

Discipline	Gestion	Econométrie	DiA	DiF	DuA	DuF
taux de poursuite	0	50	20	50	0	50



Tableau 20 : Taux de poursuite des études selon les C.S.P.

C.S.P.	Fonctionnaire	emp.	C. sup	C.m	P.c	m.g.c	ouvrier	sal. ag.
- eff. total des étudiants	66	3	3	9	48	5	48	7
Diplômés souhaitant	41	2	1	6	28	1	26	3
- poursuivre leurs études	62,12	66,2	33,3	66,6	58,3	32	54,16	42,85

agriculteur	p.p	Retraité	rentier	p.s	s.p	Autres	Sans réponse	
26	47	59	2	8	43	31	14	419
17	23	30	1	4	21	13	4	220
65,38	48,93	50,89	50	50	48,83	41,93	28,58	52,5

emp. : employé
 c. sup. : cadre supérieur
 c.m. : cadre moyen
 p.c. : petit commerçant
 m.g.c. : moyen ou gros commerçant
 sal. ag. : salarié agricole
 p.p. : petit paysan
 p.s. : personnel de service
 s.p. : sans profession

Tableau 21 :

Les aspirations professionnelles par discipline

	DuF		DiF		DuA		DiA		Gestion		Econometrie		Total	%
Diplomatie	1	5,5	—	—	18	28,12	3	1,82	—	—	—	—	22	5,25
Banque et comptabilité	3	16,6	2	11,1	1	1,56	—	—	24	25,53	13	21,31	43	10,26
Inspection finances	1	5,5	1	5,5	—	—	5	3,04	21	22,34	7	11,47	35	8,35
Enseignement supérieur	5	27,7	5	27,7	15	23,43	20	12,19	21	24,34	12	19,67	78	18,61
Magistrature, notariat	—	—	6	33,3	8	12,5	96	58,53	5	5,31	—	—	115	27,44
Administration	4	22,22	2	—	7	10,93	27	16,46	8	8,51	11	18,03	59	14,08
Commerce	—	—	—	—	4	6,25	—	—	—	—	—	—	4	0,95
Un emploi convenable	—	—	—	—	—	—	—	—	6	6,38	—	—	6	1,43
N'importe quoi	—	—	1	—	1	1,56	1	0,60	1	1,06	8	13,11	12	2,86
S.R.	4	22,22	1	—	10	15,62	12	7,31	8	8,51	10	16,39	45	10,73